



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 30 (1931), p. 425-447

Jacques Jean Clère

Un passage de la stèle du général Antef (Glyptothèque Ny Carlsberg, Copenhague).

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène
9782724711295	<i>Guide de l'Égypte prédynastique</i>	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724710885	<i>Musiciens, fêtes et piété populaire</i>	Christophe Vendries
9782724710540	<i>Catalogue général du Musée copte</i>	Dominique Bénazeth
9782724711233	<i>Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 40</i>	Emmanuel Pisani (éd.)
9782724711424	<i>Le temple de Dendara XV</i>	Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni, Youssef Hamed
9782724711417	<i>Le temple de Dendara XIV</i>	Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni
9782724711073	<i>Annales islamologiques 59</i>	

Avant ces phrases se trouvent des souhaits empruntés au formulaire aby-dénien, en vogue surtout à la XII^e dynastie, et desquels voici une traduction : « Offrande que donne le roi pour l'*imꜥhꜣw* Antef juste de voix. Que le glorifient (*ꜥꜥ*) les Grands de Busiris et (?) les Courtisans du Seigneur d'Abydos; que Ceux-qui-sont-dans-l'abondance (*imꜣw-bꜥh*) lui tendent leur main dans la nécropole(*wꜥr.t*)-qui-donne-des-offrandes; qu'il lui soit dit : « Bien-venu! » par les Grands d'Abydos ».

Ensuite viennent les formules que j'ai reproduites ci-dessus en hiéroglyphes. Tout d'abord, on souhaite au défunt « qu'il arrive au tribunal du dieu, à l'endroit où sont les dieux », et où se fera le jugement dont il doit sortir *mꜥꜥ hꜣw* « juste de voix ». Puis, « que son *ka* soit avec lui, que ses offrandes soient devant lui », et enfin « que sa voix soit (reconnue) juste (c'est-à-dire : qu'il soit acquitté) *m hꜥb.t ꜥw* », suivi d'une phrase dont la traduction sera donnée plus loin (p. 447).

Il ne faut pas, comme l'ont fait les précédents traducteurs⁽¹⁾, voir dans *kꜥꜥ hꜣwꜥꜥ*, *hꜣp.wtꜥꜥ m-bꜥhꜥꜥ* et *hꜣrwꜥꜥ mꜥꜥ(w) m hꜥb.t ꜥw* trois propositions circonstanciellées dépendant d'une principale *ꜥꜣꜣꜥ*., car s'il est encore sensé de traduire « qu'il parvienne au tribunal, son *ka* étant avec lui, ses offrandes étant devant lui », il ne l'est plus guère de traduire « sa voix étant juste . . . », puisque c'est précisément pour faire « justifier sa voix » que le défunt doit venir devant le tribunal divin.

La traduction « son *ka* étant avec lui, ses offrandes étant devant lui (au moment où il arrive au tribunal) » peut être appuyée, d'une part, par les représentations de la psychostasie dans lesquelles le défunt, introduit devant le tribunal qu'il salue en s'inclinant ()⁽²⁾, est suivi d'une autre figure représentant également le défunt portant le même costume, mais ayant cette fois les bras levés dans la position du *ka* ()⁽³⁾, d'autre part, par celles où le défunt a devant lui une table chargée d'offrandes qu'il présente à Osiris⁽³⁾.

⁽¹⁾ PIEHL, *Rec. de trav.*, I, p. 134; SCHMIDT, *Museum Münsterianum*, p. 15, et *Ny Carlsberg Glyptotek*, p. 658.

⁽²⁾ Cf. ERMAN U. RANKE, *Aegypten* (1923), pl. 26; BOESER, *Mumienräger des n. R.* (*Leiden. Beschreib. der aeg. Samml.*, IX), II, pl. VII-VIII; MORET, *Sarcoph. de l'époq. bubast. à l'époq. saïte*

(*Catal. génér. du Musée du Caire*), I, pl. X-XI et p. 64 (n° 41003), pl. XXVII et p. 245 (n° 41025); DARESSY, *Une représent. égypt. du pèsement des actions*, dans *Mém. Piot*, XXV, p. 95, fig. 1.

⁽³⁾ *Passim*. Cf. aussi les textes de certaines vignettes de la psychostasie dans lesquels il est

Cependant, il ne faut peut-être pas chercher à rapprocher ces deux formules de celle qui les précède. Sur une autre stèle datant également de la XI^e dynastie⁽¹⁾, on les trouve séparées de la formule mentionnant le tribunal (*dj-dj-t*) par d'autres formules qui sont certainement étrangères au jugement : « . . . qu'il arrive au tribunal du dieu (*[dj m h - t]*); qu'il lui soit dit : « Bienvenu! » par les Grands d'Abydos; qu'on lui tende les mains dans la barque *Nechmet* sur les chemins de l'Occident; qu'il chemine agréablement et paisiblement vers l'horizon, vers le lieu où est Osiris; qu'il foule (*wpj*) les chemins qui lui plaisent vers les portes (*sbh-wt*) qui sont dans la nécropole (*t-dsr*); que Ceux-qui-sont-dans-l'abondance lui tendent leur main dans la nécropole-qui-donne-des-offrandes; que son ka soit avec lui; que ses offrandes soient devant lui (*[ka wj s n f - t]*), — l'imk:f hn'f et *htp-wt.f m-b:h.f* doivent être relatives aux conditions générales d'existence dans l'autre monde, telles que les souhaite le défunt.

Les deux dernières formules de la stèle d'Antef (elles ne se trouvent pas sur celle de Teti) sont en relation avec le jugement du mort.

Par la première, on souhaite au défunt que sa voix soit juste *m hsb-t ʔw*. Cette expression $\left\| \left\| \begin{array}{c} \text{—} \\ \bullet \end{array} \right\| \begin{array}{c} \uparrow \uparrow \uparrow \uparrow \end{array} \right\|$ semble être formée de deux substantifs. Malgré l'absence du déterminatif — , le premier est probablement dérivé du verbe $\left\| \left\| \begin{array}{c} \times \\ \text{—} \end{array} \right\| \right\|$, $\left\| \left\| \begin{array}{c} \bullet \\ \text{—} \end{array} \right\| \right\|$, *hsb*, « compter, calculer, énumérer, etc. ⁽²⁾ », et il doit signifier « le compte, le calcul, l'évaluation, etc. » ⁽³⁾. Un mot féminin *hsb-t* = « compte »

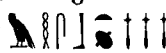
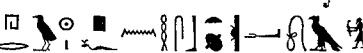
question d'offrandes données au défunt après le jugement; par ex. :  (paroles d'Osiris. Papyrus de la reine Maâtkarâ, XXI^e dynastie = MASPERO, *Égypte (Ars una)*, pl. III, p. 274 = NAVILLE, *Pap. funéraires de la XXI^e dyn.*, I, *Le pap. hiérog. de Kamara...* (1912), p. 19 et pl. IX);  (paroles d'Horus. Papyrus d'Ani = [BUDGE], *Facsimile of the papyrus of Ani*, pl. 4).

(1) British Museum, stèle n° 100-[614], in-

scrip. vertic., 1. 3-5 = *Hierogl. Texts*, I, pl. 49-50; BUDGE, *Egypt. sculptures in the Brit. Mus.*, pl. VIII; BUDGE, *A guide to the Egypt. coll. in the Brit. Mus.* (1909), pl. IV; PIER, *A new historical Stela of the Intefs*, dans *American Journ. of Semit. lang. and liter.*, XXI (1904-1905), p. 159-162.

⁽²⁾ Cf. ERMAN u. GRAPOW, *Wörterb. der äg. Sprache*, III, p. 166.

⁽³⁾ L'orthographe sans — est normale au Moyen Empire pour le verbe *hšb*; cf. *Wörtl.*, III, p. 166; cf. exemples dans GRIFFITH and NEWBERRY, *El Bersheh*, II, pl. VIII, 6, et LANGE

n'étant pas mentionné dans ERMAN und GRAPOW, *Wörterbuch der ägyptischen Sprache* (cf. t. III, p. 166-168⁽¹⁾); le substantif dérivé du verbe *hšb*, et signifiant « compte » est masculin : *hšbw*⁽²⁾, on pourrait aussi décomposer  en : *m*, conjonction + *hšb·t* = *hšb·tw*, passif + *ʿw*, sujet; mais, dans une phrase du type de celle de la stèle d'Antef, on s'attend à une préposition suivie d'un substantif ou d'une forme nominale plutôt qu'à une forme conjuguée du verbe, et d'ailleurs un substantif féminin *hšb·t* semble bien exister dès le Moyen Empire. On en a un exemple⁽³⁾ dans l'expression :  « ce jour de l'examen (litt. : compte) du voleur » (cf. ci-dessous, p. 439). Par ailleurs, dans d'autres exemples de l'expression *hšb·t ʿw* (cf. ci-dessous, p. 441 et 442), ces deux mots sont suivis, dans un cas, de la particule du génitif , et dans un autre, d'un participe , féminin singulier, qui est accordé avec , ce qui ne pourrait naturellement pas avoir lieu si cette graphie représentait un passif en *tw*. Quant au second terme, , la traduction en est plus difficile. Les précédents traducteurs l'ont rendu par : « le très-grand » = Thot (K. Piehl⁽⁴⁾); « [compte] trois fois grand (?) », « Stores [Prøvelser] » (V. Schmidt⁽⁵⁾); « le trois fois grand », « le très-grand » = Thot (E. Andersson⁽⁶⁾). Mais aucune de ces interprétations n'est possible : celle de Schmidt, — malgré l'existence d'expressions comme , *ip·t ʿt*, « le grand compte »⁽⁷⁾, — parce que si le mot , étant orthographié comme un masculin pluriel, il ne pourrait pas, dans une inscription de la XI^e dynastie, d'un travail soigné comme l'est celle d'Antef, se rapporter à un mot  qui est féminin singulier; celles de Piehl et d'Andersson parce que

und SCHÄFER, *Grab- und Denkst. des m. R.* (*Catal. génér. du Musée du Caire*), II, p. 165 (n° 20543, a, l. 4). A la ligne 2 de l'inscription d'Antef, *hšb* est déterminé par  (dans ) mais le cas est différent, puisque ce mot ne contient pas de . Il est d'ailleurs à remarquer qu'il n'y a,  excepté, aucun déterminatif dans les deux dernières phrases de la stèle d'Antef.

⁽¹⁾ Le mot , *hšb·t*, « das Verrechnete (von Abgaben u. ä.) » — belegt n. R. (*Wörb.*, III, p. 167, 17), ne peut convenir.

⁽²⁾ *Wörb.*, III, p. 167, 18,  et var.

⁽³⁾ Cf. aussi ci-dessous, p. 438, note 4.

⁽⁴⁾ *Rec. de trav.*, I, p. 134; voir aussi note 5 de la même page, dans laquelle Piehl propose de ne rattacher que le premier  à *hšb·t*, et de lire ensuite : « le deux fois grand disant. . . . », ou bien de couper entre *hšb·t* et *ʿw* : « que tes paroles soient grandes. . . . ».

⁽⁵⁾ *Museum Münterianum*, p. 15 et *Ny Carlsberg Glyptotek*, p. 658.

⁽⁶⁾ *Sphinx*, XV, p. 63.

⁽⁷⁾ BUDGE, *Book of the Dead (Books on Egypt and Chaldaea)*, XXIX, 1910), II, p. 141 = chap. cxxv, address to the gods.

l'épithète $\equiv$ de Thot, — forme d'ailleurs rare, la forme égyptienne habituelle étant « deux fois grand » : $\equiv$, '3-3 (cf. copte $\pi\iota\omicron \pi\iota\omicron$, grec $\mu\acute{\epsilon}\gamma\alpha\varsigma \kappa\alpha\iota \mu\acute{\epsilon}\gamma\alpha\varsigma$)⁽¹⁾, — n'apparaît qu'à la Basse Époque⁽²⁾.

Ne pouvant pour des raisons d'accord être considéré comme un adjectif, le mot $\uparrow\uparrow\uparrow$ ne peut être qu'un substantif complément déterminatif de $h\acute{s}b\cdot t$. Il n'y a pour le groupe $\uparrow\uparrow\uparrow$ que deux lectures possibles : '3·w (triple répétition du signe $\uparrow$ pour indiquer le pluriel) et '3w (substantif masculin singulier, cf. $\uparrow\uparrow\uparrow$ = $nfrw$, masculin singulier). La stèle d'Antef est très nettement gravée (voir fac-similé ci-contre), les signes ont environ 6 centimètres 1/2 de hauteur, il ne pourrait donc être question d'une graphie ou d'une copie fautive, — par exemple une erreur pour $h\acute{s}b\cdot t mdw$ (* $\uparrow\uparrow\uparrow$) « le compte des paroles »⁽³⁾, — d'autant plus que l'expression $h\acute{s}b\cdot t$ '3w se retrouve dans d'autres inscriptions (cf. ci-dessous, p. 440-443). Le groupe $\uparrow\uparrow\uparrow$ peut correspondre à plusieurs substantifs connus : ce peut être le pluriel de $\equiv$, '3, « le grand, l'homme de condition »⁽⁴⁾; de $\equiv$, '3, « colonne »⁽⁵⁾; de $\equiv$, '3, « porte »⁽⁶⁾; mais ces termes concrets ont généralement un déterminatif. Le second cependant, étant donné que le signe servant à l'écrire est l'objet même qu'il désigne, s'en passe plus facilement que les autres, et peut s'écrire avec un simple $\uparrow$, au pluriel $\uparrow\uparrow\uparrow$. Comme substantifs abstraits pouvant correspondre au groupe $\uparrow\uparrow\uparrow$, on connaît : $\equiv$, '3, « la grandeur »⁽⁷⁾, qui n'admet guère d'être au pluriel; $\equiv$, '3w, signifiant également « la grandeur »⁽⁸⁾, qui ne se trouve qu'à partir de l'époque de Tell el-Amarna (dans n '3w n , « à cause de la grandeur de »; cf. ci-dessous, p. 437, note 6); enfin $\equiv$, '3w, terme employé dans les textes mathématiques et signifiant « la différence, l'excédent »⁽⁹⁾. Ce dernier mot me paraît être, *a priori*, celui qui convient le mieux comme complément de $h\acute{s}b\cdot t$, « compte, etc. ». Le pluriel d'un mot tel que $\equiv$, '3, « colonne »,



⁽¹⁾ *Wörth.*, I, p. 163.

⁽²⁾ Cf. par ex. : LEPSIUS, *Denkm.*, IV, pl. 89, a ($\equiv$) = LANZONE, *Dizionario di mitologia*, II, p. 1274. Cf. aussi $\uparrow\uparrow\uparrow$, IDEM, *ibid.*, et $\tau\rho\iota\sigma\mu\acute{\epsilon}\gamma\iota\sigma\tau\omicron\varsigma$, *ter maximus*.

⁽³⁾ Cf. NAVILLE, *Todt.*, chap. 125, Einleit., l. 5.

⁽⁴⁾ *Wörth.*, I, p. 162, 18.

⁽⁵⁾ *Id.*, I, p. 164, 10.

⁽⁶⁾ *Id.*, I, p. 164, 12.

⁽⁷⁾ *Id.*, I, p. 163, 9.

⁽⁸⁾ *Id.*, I, p. 163, 11.

⁽⁹⁾ *Id.*, I, p. 164, 6 : «Differenz» als mathem. Fachausdruck (eigtl. wohl: das Grössere als....., der Überschuss über...).

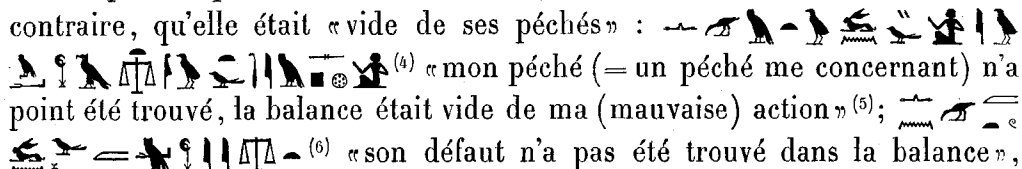
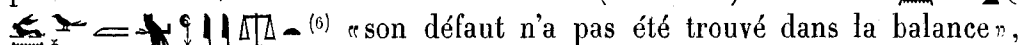
pourrait également convenir, mais, en considérant la phrase tout entière : « que sa voix soit justifiée pendant (ou : par) le compte des colonnes », on ne pourrait expliquer l'expression finale que par une allusion à un fait dont il n'existerait à ma connaissance aucune autre mention. Tandis qu'en comprenant « le compte, le calcul, c'est-à-dire : l'évaluation, de la différence, de l'excédent », on peut, comme j'essaye de le démontrer ci-dessous, voir dans l'expression *hšb-t ʿw* une allusion à la psychostasie.

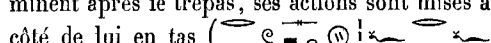
On est malheureusement peu renseigné au sujet du mécanisme de la psychostasie; les textes qui accompagnent les vignettes qui la représentent sont très laconiques ou parlent d'un tout autre sujet. D'après ces vignettes, on voit que le cœur du défunt jugé, représentant sa conscience, était mis dans l'un des plateaux de la balance, tandis que l'autre était occupé par l'emblème de la Vérité, *ḏ* ou *ḏ*, servant de poids d'une valeur constante, — c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas de rechercher le poids du cœur, mais de vérifier s'il avait bien le poids voulu : celui de l'emblème de la Vérité⁽¹⁾. Les Égyptiens ayant pris soin de faire représenter, dans le *Livre des Morts* qu'ils faisaient placer dans leur tombe, les deux plateaux de la balance toujours bien de niveau, on peut en conclure qu'il fallait, pour que la justification fût accordée au défunt, que son cœur eût le même poids que l'emblème de la Vérité. Mais lorsque le défunt était reconnu coupable, — ce cas bien entendu ne se présente pas dans les *Livres des Morts*, — était-ce parce que son cœur était plus lourd ou parce qu'il était moins lourd que l'emblème de la Vérité? Le poids du cœur devait varier selon qu'il contenait plus ou moins d'actions : s'il en contenait plus, il était vraisemblablement plus lourd. Il s'agit donc de savoir si les Égyptiens considéraient les bonnes actions ou les mauvaises. Dans le

⁽¹⁾ La conception primitive du jugement du mort était certainement différente de celle qui est exposée dans le second conte de Setne, texte de très basse époque, où on lit, au passage où la salle du jugement est décrite : « la balance étant dressée au milieu devant eux (= les dieux du conseil), ils pesaient les méfaits contre les bienfaits (*e-w hy n why-w wbe n mnḥ-w*; p. II, l. 5-6) », et plus loin : « celui dont ils trouveront les méfaits plus nombreux que les bienfaits (*e*

ne-f why-w ʿš r ne-f mnḥ-w; l. 6) », « celui dont ils trouveront les bienfaits plus nombreux que les méfaits (l. 7) » et « celui dont ils trouveront les bienfaits équivalents aux méfaits (*e ne-f mnḥ-w ʿn-ʿw wbe ne-f why-w*; l. 8) »; voir encore l. 10-11, etc. Cf. GRIFFITH, *Stories of the high priests of Memphis* (1900), p. 46, note pour la ligne 6; pour les passages cités ci-dessus, cf. p. 46 et seq. et 152 et seq. = MASPERO, *Les contes popul.* (3^e éd.), p. 135 et seq.

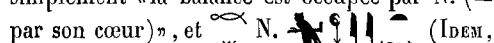
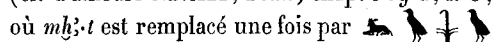
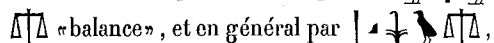
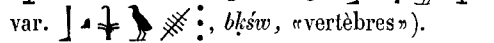
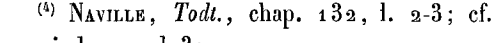
premier cas, le cœur de l'homme vertueux aurait été plus lourd, celui du coupable plus léger. Dans le second, c'est le cœur de l'homme ayant commis de mauvaises actions qui aurait été plus lourd que l'emblème de la Vérité. Les textes semblent plutôt parler en faveur de cette seconde explication, du fait qu'on y mentionne surtout les mauvaises actions dont on constate l'absence, — mais on pourrait aussi, il est vrai, comprendre que, si l'Égyptien insistait tant sur l'absence de péchés le concernant, c'était parce qu'il pensait que, contrairement aux bonnes actions, les mauvaises, lorsqu'elles étaient dans la balance, n'ajoutaient rien qui pût faire atteindre au cœur le poids qu'il devait avoir pour que le défunt fût acquitté.

Les Égyptiens considéraient soit toutes les actions⁽¹⁾ soit, bien plus souvent, les péchés, commis ou non commis, plutôt que les bonnes actions⁽²⁾. La « confession négative » du chapitre 125 du *Livre des Morts* prouve à elle seule que, lors de son jugement, le défunt cherchait, plutôt qu'à montrer ses vertus, à dire tous les péchés qu'il n'avait pas commis. Par ailleurs, en divers passages du *Livre des Morts*, où il est question de la pesée du cœur, il n'est pas dit que la balance était chargée des vertus du défunt⁽³⁾, mais, au contraire, qu'elle était « vide de ses péchés » :  « mon péché (= un péché me concernant) n'a point été trouvé, la balance était vide de ma (mauvaise) action »⁽⁵⁾;  « son défaut n'a pas été trouvé dans la balance »,

⁽¹⁾ Cf.  « le compte des qualités », et (Papyrus Ermitage, 1116 A, recto, l. 55-56 = DRIOTON, *Les confess. négat.*, dans *Recueil Champollion* (1922), p. 552-553 = GARDINER, *New literary works from ancient Egypt*, dans *Journ. of Eg. Archaeol.*, I (1914), p. 27, § 13 = ERMAN, *Die Literatur der Aegypter* (1923), p. 112) « Celui qu'ils (= les juges, *ḥsb ḥd-w*) examinent après le trépas, ses actions sont mises à côté de lui en tas ( »).

⁽²⁾ Le mot *kd* dans *ḥsb ḥd-w* (= le jugement du mort) n'a pas en lui-même le sens de « bonne qualité ».

⁽³⁾ On trouve  N. (LEPSIUS, *Todt.*,

pl. L = scène de la psychostasie), ce qui signifie simplement « la balance est occupée par N. (= par son cœur) », et  N. (IDEM, *ibid.*, chap. 149, l. 3) « N. occupe la balance » (cf. d'ailleurs NAVILLE, *Todt.*, chap. 149 a, l. 5, où *mh:t* est remplacé une fois par  « balance », et en général par  « balance », et en général par  var.  *bksw*, « vertèbres »).

⁽⁴⁾ NAVILLE, *Todt.*, chap. 132, l. 2-3; cf. aussi chap. 1, l. 30.

⁽⁵⁾ Pour *sp* = « mauvaise action, etc. », cf. *Wörb.*, III, p. 435, 7 et 9. Cf. ci-dessous, p. 436, note 5.

⁽⁶⁾ LEPSIUS, *Todt.*, chap. 1, l. 16. Cf. aussi MORET, *Sarcoph. de l'époq. bubast. à l'époq. saïte*

variante : « sur la balance () » ;  N.  « Vois ! j'écris le nom de l'Osiris N., car son cœur a paru sur la balance sans que fût trouvée de faute le concernant » (paroles de Thot) ;  « (je t'amène N.), son cœur était juste (= sans péchés) en paraissant dans la balance ; il n'a offensé aucun dieu » (paroles d'Horus à Osiris) ;  « le cœur d'Osiris a été jugé, son âme étant présente comme témoin contre lui ; sa conduite a été (reconnue) juste (= sans péchés) sur la grande balance, aucun délit le concernant n'ayant été trouvé » (paroles de Thot).

Il est donc possible que les Égyptiens aient pensé que moins un homme avait commis de fautes, plus son cœur était léger⁽⁵⁾. Le cœur d'un homme d'une pureté morale parfaite avait le même poids que l'emblème de la Vérité : il était l'équivalent de la Vérité, de la Justice, — mais il ne pouvait probablement pas être plus léger, car les Égyptiens, confiants dans la force magique de leurs vignettes, n'auraient pas manqué dans ces conditions de toujours représenter le fléau de la balance fortement incliné de façon à indiquer l'extrême légèreté de leur cœur. D'ailleurs ils pensaient peut-être que le poids de l'emblème de la Vérité était nul, et dans ce cas le cœur le plus pur ne pouvait évidemment pas être plus léger.

Une phrase du chapitre 30 du *Livre des Morts* pourrait encore être donnée à l'appui de cette explication. Le défunt, dans la conjuration qu'il adresse à son cœur afin qu'il ne porte pas témoignage contre lui devant le tribunal, lui dit : « ne fais pas incliner (la balance) à mon désavantage devant le gardien de la balance » (litt. : ne fais pas ton inclination contre moi). Mais le sens du principal terme, *rkw*, est douteux. On le trouve déterminé par

(*Catal. génér. du Musée du Caire*), I, p. 16 et 210; et BUDGE, *Book of the Dead (Books on Egypt and Chaldaea, XXX, 1910)*, III, p. 252.

⁽¹⁾ Musée du Louvre, sarcophage D 9 de  (extérieur du couvercle) = SHARPE, *Egypt. Inscript.*, II, pl. 4, l. 9.

(2) Papyrus de Hounefér, psychostasie =
BUDGE, *Facsimiles of the papyri of Hunefer*, etc.,

pap. of Hunefer, pl. 4. Cf. var. dans CHAMPOL-
LION, *Notices descriptives*, I, p. 851.

(3) Papyrus d'Ani, psychostasie = [BUDGE],
Facsimile of the papyrus of Ani, pl. 4.

(4) Pap. d'Ani, psychost. = IDEM, *ibid.*, pl. 3.

⁽⁵⁾ Cf. GOLÉNISCHEFF, *Ermitage Impérial. Inventaire de la collect. égypt.* (1891), p. 103.

(⁹) NAVILLE, *Todt.*, chap. 30 B, l. 4-5, *Ac.*

𓂏𓂏𓂏⁽¹⁾) et pour cette raison on le traduit quelquefois par «hostilité, etc.». Dans ERMAN u. GRAPOW, *Wörterbuch der ägypt. Sprache*, l'expression 𓂏𓂏𓂏 est traduite par «seine Feindseligkeit ausüben gegen jem.»⁽²⁾, et les mots de la même famille par «jem. abwehren von, jemanden befeinden (*rk*), Widersacher, Feind (*rkw*), etc.»⁽³⁾. Par contre, Gardiner rend *rk* par «incline»⁽⁴⁾, explique 𓂏𓂏𓂏𓂏, *rk-ib*, par «lit. downward inclined of heart»⁽⁵⁾, et traduit la phrase du chapitre 30 du *Livre des Morts* par «Do not weigh heavy (lit. make thy inclination) against me in presence of the keeper of the scales»⁽⁶⁾. Le sens de «faire incliner la balance» est peut-être préférable à cause de la mention, dans la phrase, du «gardien de la balance»⁽⁷⁾. Il est à remarquer d'autre part que le déterminatif de *rk*, 𓂏⁽⁸⁾, se retrouve dans les mots 𓂏𓂏𓂏, *hnn*⁽⁹⁾, et 𓂏𓂏𓂏𓂏, *hms*⁽¹⁰⁾, «incliner, pencher, s'incliner, se pencher», mais on ne peut guère en tirer de conclusion car 𓂏 est aussi employé avec 𓂏𓂏𓂏, *nj*⁽¹¹⁾, «renvoyer, repousser», 𓂏𓂏𓂏, *hd*⁽¹²⁾, «combattre, attaquer». Enfin il existe un mot 𓂏𓂏𓂏, *rk*, qui semble signifier «poids»⁽¹³⁾ («ce qui fait incliner la balance»(?) — cf. grec *ρoπή*, «inclinaison, poids», de *ρέπω*, «pencher, s'incliner, s'abaisser»). Si l'on accepte pour le verbe *rk* le sens de «faire incliner la balance», puisque la formule était adressée au cœur, il faut comprendre que c'était le plateau dans lequel il était posé qu'on lui demandait de ne faire pas baisser. Car si l'on avait voulu, s'adressant toujours au cœur, que ce fût le plateau de l'emblème de la Vérité qui ne baissât pas, on aurait plutôt demandé au cœur, — considérant le côté où il se trouvait, — de ne pas «élever» la balance.

Dans certaines représentations de la psychostasie, le défunt, légèrement incliné en avant, semble, de ses deux mains, appuyer sur le plateau dans lequel est l'emblème *mꜣt* comme pour l'empêcher de s'élever au cas où son

⁽¹⁾ IDEM, *ibid.*, chap. 30 B, l. 4-5, *Pe bis* et *Ag.*

⁽²⁾ *Wörth.*, II, p. 456, 23.

⁽³⁾ *Id.*, II, p. 456, 9-21.

⁽⁴⁾ GARDINER, *Eg. Gramm.*, p. 549.

⁽⁵⁾ IDEM, *ibid.*, p. 549.

⁽⁶⁾ IDEM, *ibid.*, p. 269, Exercice XXIV, a.

⁽⁷⁾ Cf. NAGEL, *Un papyrus funéraire de la fin du Nouv. Emp.*, dans *Bulletin de l'Institut. franç.*

Bulletin, t. XXX.

d'archéol. orient., XXIX (1929), p. 33, (3).

⁽⁸⁾ Cf. GARDINER, *Eg. Gramm.*, p. 447 (Sign-list, D 41).

⁽⁹⁾ *Wörth.*, II, p. 494-495.

⁽¹⁰⁾ *Id.*, III, p. 367.

⁽¹¹⁾ *Id.*, II, p. 201.

⁽¹²⁾ *Id.*, II, p. 504-505.

⁽¹³⁾ *Id.*, II, p. 457. Cf. aussi(?) le copte *πικι*, «incliner» (SPIEGELBERG, *Kopt. Wörth.*, p. 100).

cœur serait trop lourd⁽¹⁾. En réalité c'est simplement parce que l'artiste a placé la représentation du défunt contre celle de la balance. D'autres vignettes⁽²⁾, dans lesquelles le défunt en est éloigné, expliquent son attitude : il s'incline, laissant pendre les bras, pour saluer Osiris. Cependant, c'est peut-être intentionnellement que dans certains cas il semble appuyer sur le plateau. Les gestes des gardiens de la balance pourraient également être mal interprétés⁽³⁾. Bien souvent, il semble en effet que l'un d'eux, plein d'indulgence pour le défunt, soutient le fléau du côté du plateau dans lequel est le cœur, comme pour l'empêcher de baisser. Le second semble veiller à ce que le fil à plomb reste bien en face de l'index fixé au fléau, quelle qu'en soit l'inclinaison ; quelquefois il paraît retenir par l'un des fils de suspension le plateau de l'emblème $m^c.t$ (sans que l'on puisse prétendre que c'est pour l'empêcher de s'élever ou bien de s'abaisser)⁽⁴⁾. En fait, des scènes de pesée représentées sur des monuments civils montrent que ces gestes accompagnaient nécessairement toute pesée même équitablement faite⁽⁵⁾ : ils servaient à faire cesser plus rapidement les oscillations du fléau et le balancement du fil à plomb et des plateaux⁽⁶⁾.

En définitive, il est donc difficile, — à moins peut-être d'une étude plus poussée, — de savoir si, dans l'esprit des Égyptiens, la présence de fautes alourdissait le cœur, mais, quelles que fussent les conditions dans lesquelles se faisait la pesée de l'âme, que le cœur du coupable fût plus lourd ou moins lourd que le poids de contrôle $m^c.t$, toujours est-il qu'il y avait une différence de poids entre cet emblème et le cœur du coupable. Ce fait est encore prouvé par certains textes des vignettes de la psychostasie dans lesquels il est fait

⁽¹⁾ Cf. ERMAN u. RANKE, *Aegypten* (1923), pl. 26 ; et MORET, *Sarcoph. de l'époq. bubast. à l'époq. saïte* (Catal. génér. du Musée du Caire), I, pl. XI et p. 64.

⁽²⁾ Par ex. : MORET, *op. cit.*, I, pl. XXVII ; cf. aussi DARESSY, *Une représent. égypt. du pèsement des actions*, dans *Mém. Piot*, XXV, p. 95, fig. 1.

⁽³⁾ Voir l'opinion de E. de Rougé dans *Notice sommaire des monuments égypt. . . . du Musée du Louvre* (1876), p. 102-103, et celle de Maspero dans *Rec. de trav.*, XXXVI (1914), p. 134.

⁽⁴⁾ Cf. ERMAN u. RANKE, *Aegypten* (1923), pl.

26 ; MORET, *op. cit.*, I, pl. XI ; DARESSY, *op. cit.*, p. 95, fig. 1 ; BOESER, *Mumiensärge des n. R.* (Leiden. Beschreib. der aeg. Samml., IX), II, pl. VII-VIII.

⁽⁵⁾ Cf. DAVIES, *The tomb of two Sculptors at Thebes*, pl. XI (ou XIV) ; DAVIES, *The tomb of Puyemré*, I, pl. XXXVI et XL ; WRESZINSKI, *Atlas*, pl. 318 = NEWBERRY, *Rehmarra*, pl. XVII ; WRESZINSKI, *Atlas*, pl. 74 = SCHÄFER u. ANDRAE, *Die Kunst des alten Orients* (Propyläen-Kunstgeschichte, II, 1925), p. 358.

⁽⁶⁾ Cf. DARESSY, *op. cit.*, p. 98.

allusion au fil à plomb de la balance : N. « quant à N., elle a été examinée sur la balance par le gardien de la balance, (sa faute n'a pas été trouvée, son cœur est juste, ses mains sont pures, son corps est exempt d'impuretés,) le fil à plomb était juste (c'est-à-dire : en face de l'index), sans déviation (? litt. : sans son côté⁽²⁾) » (paroles de Thot à Osiris); N. « Vois! je te présente l'Osiris N.; il a été examiné au moyen de la balance et le fil à plomb pendait (= *h3j*⁽⁴⁾) à sa place (exacte) » (paroles d'Horus à Osiris); N.⁽⁵⁾ « le fil à plomb est exactement à sa place, la balance étant occupée par l'Osiris N. (c'est-à-dire : par son cœur) » (paroles d'Anubis effectuant la pesée). La même idée est peut-être exprimée par la phrase : « la balance était juste en ce qui concerne ton cas ». Dans cette phrase, *m3.t3* ne doit pas en effet désigner une qualité de la balance, « une balance juste », — comme, par exemple, dans une représentation du temple de Deir el-Bahari où une balance servant à peser des matières précieuses offertes à Amon-Râ est appelée : sic « la balance exacte et juste de Thot qu'a faite « le roi de la Haute et de la Basse-Égypte » [Maâtka]râ pour son père Amon-Râ maître des trônes du Double Pays, pour peser l'argent, l'or, le lapis-lazuli, la turquoise⁽⁸⁾. . . . », — la balance du tribunal divin était toujours juste et juste pour tout le monde, et il faut plutôt comprendre : « la balance était en équilibre, horizontale, en ce qui concerne ton cas », c'est-à-dire que le fléau était

⁽¹⁾ Papyrus de la reine Maâtkarâ, XXI^e dyn., psychostasie = MASPERO, *Égypte (Ars una)*, pl. III, p. 274 = NAVILLE, *Pap. funéraires de la XXI^e dyn.*, I, *Le pap. hiérog. de Kamara...* (1912), p. 18 et pl. IX. Voir aussi PETRIE, *Gizeh and Rifeh*, pl. XXXVI G; QUIBELL, *Excavations at Saqqara*, [IV] (1908-1910), pl. LXXII, 2.

(2) NAVILLE, *op. cit.*, p. 18 : « l'aiguille est au milieu, il n'y a point d'écart ».

(3) Papyrus de Hounefér, psychostasie =
BUDGE, *Facsimiles of the papyri of Hunefer, etc.*,

pap. of Hunefer, pl. 4. Cf. var. dans CHAMPOLLION,
Notices descriptives, I, p. 851.

(4) Cf. *Wörtl.*, II, p. 472, 22.

(⁵) LEPSIUS, *Todt.*, pl. L = psychostasie.

⁽⁶⁾ NAVILLE, *Todt.*, I, pl. CCH = chap. 178, l. 28-29.

⁽⁷⁾ NAvILLE, *Deir el-Bahari* (XVIII^e dyn.), III, pl. LXXXI = *Urkunden*, IV, p. 337, l. 13-15.

⁽⁸⁾ Cf. V. LORET, *La turquoise chez les anciens Égyptiens*, dans *Kémi*, I (1928), p. 99-114.

bien horizontal, le fil à plomb juste en face de l'aiguille, donc que le cœur du défunt et l'emblème de la Vérité pesaient pareillement⁽¹⁾.

[illegible]

Le mot *ḍt* est également employé pour désigner, dans les textes mathématiques, le résultat d'une soustraction. Il correspond alors aux termes techniques français « reste, excès, différence ». Par exemple : « soustrais le $\frac{1}{9}$ de 9, à savoir 1, (de 9); reste : 8 »; « soustrais 1 de 10; le reste est 9 ». Dans ce cas, comme le montrent les exemples suivants, le mot *ḍt*, bien qu'il ait un emploi différent, a un sens assez voisin de celui du mot *≡w*, « différence, excédent », cité précédemment. Ce dernier s'emploie, comme régime du verbe *irj*, pour désigner l'excès d'un nombre sur un autre, la différence entre deux quantités : « établis la différence de 45 à 10 ;

(¹) Cf. encore :  *sic*  « donne ton cœur (?), le fil à plomb de la balance jugera (?) » (paroles d'Anubis. Papyrus de la chanteuse d'Amon Inhai, scène de psychostasie = BUDGE, *Facsimiles of the papyri of Hunefer, Anhai, etc.*, pap. of Anhai, pl. 4).

(²) Paysan, B2, l. 92-94 = *Sethe, Lesestücke* (m. R.), p. 24, l. 11-12.

(3) Cf. VOGELSANG, *Kommentar zu den Klagen des Bauern*, p. 219-220. Cf. AUSSI GARDINER, *The eloquent Peasant*, dans *Journ. of Eg. Archaeol.*, IX (1923), p. 20.

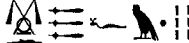
⁽⁴⁾ *Urkunden*, IV, p. 77, l. 6-7.

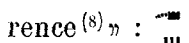
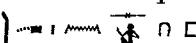
⁽⁵⁾ Dans la phrase *iw mb3-i šw-ti m sp-i* (cf. ci-dessus, p. 431), le mot mb3-i traduit «mauvaise action» (cf. *Wörb.*, III, p. 435, 7) pourrait aussi être rendu par «reste» (cf. *Wörb.*, III, p. 439-440) : «la balance étant vide de mon reste (= différence de poids)».

⁽⁵⁾ Papyrus mathématique Rhind, problème n° 41, l. 1 = PEET, *The Rhind math. pap.* (1923), p. 80 et pl. M, et SETHE, *Lesestücke (m. R.)*, p. 60, l. 22-23.

(7) Pap. Rhind, n° 64, l. 2 = PEET, *op. cit.*, p. 107 et pl. S.

(8) Pap. Rhind, n° 72, l. 2 = PEET, *op. cit.*,
p. 118 et pl. V.

le résultat est 35 »;  « établis la différence de 100 à 45; le résultat est 55 ». On trouve également, dans les textes mathématiques, *ʿw* employé comme complément du mot *dmḏ* :  ⁽²⁾ « le total de sa différence est 9 ». Mais, tandis que *ʿw*, *ʿj*, est un terme abstrait désignant seulement une différence entre deux quantités, *dḏ.t* peut s'employer pour désigner des choses dont l'existence est réelle ⁽³⁾. Le mot *dḏ.t*, tout en ayant dans certains cas un sens abstrait ⁽⁴⁾, désigne ce qu'il reste lorsque d'une quantité on a ôté une autre (le nombre le plus faible est cité le premier); *ʿw* désigne la différence relative entre deux nombres, et, avec plus de précision, étant donné son étymologie (littéralement : « la grandeur de . . . par rapport à . . . » ⁽⁵⁾), la différence considérée comme l'excès d'un nombre sur un autre (le nombre le plus fort est cité le premier) : la différence *ʿw* de 45 et de 10, c'est l'excès de 45 sur 10, littéralement « la grandeur ⁽⁶⁾ de 45 par rapport à 10 ».

Au problème n° 64 du papyrus mathématique Rhind ⁽⁷⁾, où il est question de « répartir (  ) des différences », comme il s'agit non plus d'une abstraction, d'une différence constatée entre deux nombres au cours d'une opération, mais d'une différence matérielle entre plusieurs quantités d'orge, le scribe n'a pas employé *ʿw*, mais le mot , *prw*, de la langue courante, littéralement « ce qui sort, ce qui dépasse » = « surplus, excès, différence ⁽⁸⁾ » :  :   « 10 hekat d'orge pour 10 hommes, la différence de chaque homme par rapport à son second étant de $\frac{1}{8}$ de hekat d'orge ».

C'est peut-être à cause de son caractère abstrait que le mot *ʿw* n'a guère été employé que dans les textes mathématiques, — où il est d'ailleurs rare ⁽⁹⁾,

⁽¹⁾ GRIFFITH, *Hierat. Pap. from Kahun and Gurob* (1898), p. 18 et pl. VIII, 4, l. 51-52, cf. aussi l. 61.

⁽²⁾ Pap. Rhind, n° 22, l. 3 = PEET, *op. cit.*, p. 59 et pl. H.

⁽³⁾ Cf. par ex. : *Urkunden*, I, p. 14; *Wörterb.*, I, p. 219, 10.

⁽⁴⁾ Pour la différence entre *dḏ.t*, « reste », et , *spj.t*, « reste », cf. SPIEGELBERG, *Rechnungen aus der Zeit Setis I.* (1896), p. 49.

⁽⁵⁾ Communication de Ch. Kuentz. Cf. *Wörterb.*, I, p. 164, 6 : « das Grössere als . . . ».

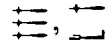
⁽⁶⁾ *ʿw* « excès » doit être le même mot que *ʿjw* « grandeur » cité ci-dessus, p. 429, note 8.

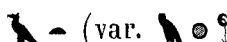
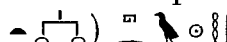
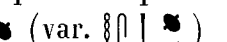
⁽⁷⁾ PEET, *op. cit.*, p. 107-108 et pl. S.

⁽⁸⁾ *Wörterb.*, I, p. 526-527.

⁽⁹⁾ On n'en connaît que 4 exemples : 2 au pap. Rhind et 2 au pap. Kahun LV, 4 (cf. ci-dessus, notes 1 et 2, et p. 436, note 8). (Références communiquées par H. Grapow.)

— mais il pouvait vraisemblablement être employé au même titre que *d:t* pour rendre l'idée d'une différence entre deux poids.

Le terme *†††* de la stèle d'Antef, écrit, dans des variantes en hiéroglyphes cursifs de l'expression *hšb.t ʿw* (cf. ci-dessous, p. 440), avec les trois *†* placés horizontalement, pourrait donc être identique au mot , des papyri mathématiques, et désigner la différence constatée lors du jugement entre le poids du cœur du défunt coupable et le poids de l'emblème de la Vérité, en d'autres mots : l'excès de poids de l'un sur l'autre.

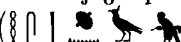
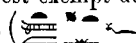
Cette interprétation du mot *†††* peut être corroborée par le fait que le verbe *hšb*, duquel est dérivé le mot qui accompagne *ʿw* dans l'inscription d'Antef, est souvent en relation avec l'idée de « peser »; par exemple :  (var. )  (var. )  ⁽¹⁾ « la pesée dans la balance le jour du compte des qualités »;  « les deux bras (du fléau) de la balance, cette nuit du « compte » du voleur ». Le verbe *hšb* signifie « compter », — donc, demande comme complément un nom de chose nombrable, — mais il peut néanmoins être employé avec des mots tels que « champ, terre, existence » (au singulier) ⁽³⁾ désignant des choses susceptibles d'être comptées seulement si on les considère comme divisées en unités quelconques de mesure. Le mot *ʿw*, « différence ou excès de poids », peut être traité de cette façon. Par ailleurs, *hšb* est employé dans des phrases où il ne peut guère avoir que le sens de « examiner quelqu'un, rechercher sa nature, etc. à l'aide d'une balance » ⁽⁴⁾; par exemple :  «

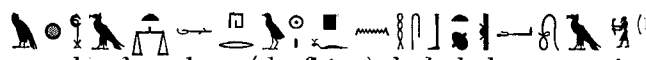
⁽¹⁾ LACAU, *Textes religieux*, chap. LXXXV, l. 5-12 (texte C) = *Rec. de trav.*, XXXII (1910), p. 78-79.

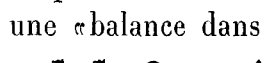
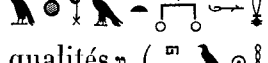
⁽²⁾ GRAPOW, *Relig. Urkunden*, p. 56, l. 10-11 (Nouv. Emp.). Cf. aussi IDEM, *ibid.*, p. 58 (Basse Époq.); NAVILLE, *Todt.*, chap. 17, l. 61 = LEPSIUS, *Todt.*, chap. 17, l. 52-53.

⁽³⁾ Cf. *Wörtl.*, III, p. 166, 14-15; I, p. 223, 4; et *Rec. de trav.*, XXVII (1905), p. 192 (*hšb h'w*).

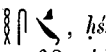
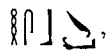
⁽⁴⁾ Dans les inscriptions du tombeau de Petosiris, le verbe *hšb* est employé avec le sens de

« juger le défunt » : « lorsque j'arrivai à ce pays de désolation (où) les hommes sont jugés par-devant le maître des dieux () ma faute ne fut point trouvée » (inser. 56, l. 7-8); « personne n'est exempt de la prononciation de son jugement ( = *dm hšb.t.f*), lorsque Thot, sous forme de cynocéphale, est sur la balance ( = *mh.t*, cf. *Wörtl.*, II, p. 130) pour juger () tout homme d'après ce qu'il a fait sur la terre » (inser. 81, l. 20-22). Cf. G. LEFEBVRE, *Le tombeau de Petosiris*, inscrip. citées.

⁽¹⁾ «(ce dieu) dont les sourcils sont les deux bras (du fléau) de la balance, ce jour de l'examen⁽²⁾ du voleur». Enfin c'est encore le verbe *hsb* qui est employé lorsqu'il s'agit de définir l'acte fait par des scribes qui enregistrent les quantités des diverses matières que des porteurs font défilier devant eux⁽³⁾, ou que l'on pèse en leur présence⁽⁴⁾.

L'expression ⁽⁵⁾, *hsb-t* 'w, de la stèle d'Antef pourrait ainsi signifier «l'examen, la recherche, l'évaluation, de l'excès de poids du cœur du coupable à l'aide de la balance du tribunal divin», et noter en même temps que le résultat de l'opération était enregistré par Thot, le scribe du tribunal divin, qui, dans les vignettes de la psychostasie, est représenté, écrivant le résultat de la pesée, dans l'attitude qu'ont les scribes dont l'acte est défini par le mot *hsb*⁽⁶⁾. Le fait que la stèle d'Antef est de la XI^e dynastie ne peut pas s'opposer à cette interprétation, car, si les plus anciennes représentations de la psychostasie ne remontent pas au delà du début du Nouvel Empire⁽⁶⁾, dès le Moyen Empire on trouve, dans les textes religieux des sarcophages, des allusions à une «balance dans laquelle Râ pèse la Justice» (⁽⁷⁾), à une pesée faite par Thot (⁽⁸⁾), à un «jour de compter les qualités» (⁽⁹⁾), ce qui dans le *Livre des Morts* du Nouvel Empire désigne le jour de la psychostasie. L'expression *hsb-t* 'w serait

⁽¹⁾ GRAPOW, *Relig. Urkunden*, p. 55, l. 11-12 (Moy. Emp.); cf. aussi LEPSIUS, *Todt.*, chap. 71, l. 14.

⁽²⁾ *Hsb*, var. ⁽²⁾, *hsb*; cf. ⁽²⁾, *hsb* (*Wörb.*, III, p. 168, 4); GRAPOW, *op. cit.*, *Texte*, p. 24 : «Abrechnung mit dem Frevler» (cf. *Wörb.*, III, p. 166, 17); VOGELSANG, *Kommentar zu den Klagen des Bauern*, p. 139 : «... die 'w' gewogen (?) wird».

⁽³⁾ Cf. DAVIES, *The tomb of Puyemré*, I, pl. XXXI, XXXII et XXXIII; cf. NAVILLE, *Deir el-Bahari* (XVIII^e dyn.), III, pl. LXXIX.

⁽⁴⁾ Cf. DAVIES, *op. cit.*, I, pl. XL; et NAVILLE, *op. cit.*, LXXXI.

⁽⁵⁾ Cf. ci-dessus, p. 438, note 4 (inser. 81).

⁽⁶⁾ Cf. MORET, *Le jugement du roi mort dans*

les textes des pyramides de Saqqarah, dans *Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, Section des sciences religieuses*, 1922-1923, p. 5 et 30-31.

⁽⁷⁾ LACAU, *Textes religieux*, chap. XXXVII, l. 3-4 = *Rec. de trav.*, XXX (1908), p. 189; cf. LEPSIUS, *Todt.*, chap. 12, l. 2, et chap. 120, l. 1-2 = BUDGE, *Book of the Dead (Books on Egypt and Chaldaea)*, XXVIII, 1910), I, p. 34.

⁽⁸⁾ LACAU, *op. cit.*, chap. LXXXVII, l. 85-87 = *Rec. de trav.*, XXXIV (1912), p. 180.

⁽⁹⁾ LACAU, *op. cit.*, chap. LXXXV, l. 9-12 = *Rec. de trav.*, XXXII (1910), p. 78-79; et LACAU, *op. cit.*, chap. LXXXVIII, l. 5-8 = *Rec. de trav.*, XXXVI (1914), p. 210. Cf. aussi GRIFFITH and NEWBERRY, *El Bersheh*, II, pl. XIX, 8, l. 9.

donc une des périphrases que les Égyptiens employaient pour désigner le jugement du mort, — par exemple :  (var. ) ...⁽¹⁾ « le compte des qualités »,   (var. )⁽²⁾ « le compte des paroles »,    ...⁽³⁾ « le grand compte », — et qui contiennent presque toutes un des mots égyptiens signifiant « compter », employé par allusion à l'évaluation faite à l'aide de la balance⁽⁴⁾.

Au Moyen Empire, l'expression *ḥsb.t ʿw* se retrouve sous les formes     et     dans les textes de deux sarcophages de la XII^e dynastie trouvés à el-Berchah⁽⁵⁾. Ces exemples, — tous les quatre sont dans des variantes d'un même texte, — ne donnent malheureusement pas beaucoup de renseignements au sujet de *ḥsb.t ʿw* parce que le sens du contexte n'est pas bien clair et que les graphies du mot *ʿw* sont en partie fautives, puisque les trois déterminatifs conservés, ,  et , ne peuvent convenir pour un même mot. Il est à noter cependant que le premier texte donne  avec le déterminatif des idées abstraites qui convient fort bien pour *ʿw* = « excès » (ce déterminatif n'est pas signalé dans ERMAN u. GRAPOW, *Wörterb. der ägypt. Sprache*, I, p. 164, mais cf. , cf. ci-dessus, p. 437). Le déterminatif  a pu être entraîné par le sens « colonnes (de bois) » que peut avoir le groupe ⁽⁶⁾, et par la proximité de ce même mot « colonne » (, les colonnes du portail de (?) l'édifice  mentionné l. 69-72 des mêmes textes) avec lequel *ḥsb.t ʿw* forme allitération. La graphie avec , quel que soit le sens du mot *ʿw*, est de toute façon fautive du fait que le signe du pluriel  est répété deux fois. Quant au déterminatif  du dernier texte ( et  sont sur le même sarcophage), on le retrouve au Nouvel Empire, et il doit signifier ( déterminant toute l'expression) que *ḥsb.t ʿw* désignait aussi un bâtiment : celui dans lequel était faite l'évaluation de l'excès. De ces quatre textes, trois sont écrits sur un même sarcophage (B-D) et un est isolé (A). Ce dernier est beaucoup plus correct

⁽¹⁾ Cf. NAVILLE, *Todt.*, chap. 125, Einleitung, l. 5, *Aa*, *Pa*, *Pd*, etc.

⁽²⁾ Cf. IDEM, *ibid.*, *Pe*, *Lb*.

⁽³⁾ Cf. BUDGE, *Book of the Dead (Books on Egypt and Chaldaea)*, XXIX, 1910), II, p. 141 = chap. CXXV, Address to the gods; voir aussi p. 148.

⁽⁴⁾ Cf. LEPSIUS, *Todt.*, chap. 71, l. 11 (*mh3.t* et *ip.t*).

⁽⁵⁾ LACAU, *Textes religieux*, chap. XXI, l. 77-80 = *Rec. de trav.*, XXVII (1905), p. 231.

⁽⁶⁾ Par ex. : LACAU, *op. cit.*, chap. XXVII, l. 31 (parties de la barque) = *Rec. de trav.*, XXX (1908), p. 67.

que les autres, mais il contient des lacunes et quelques signes douteux, et présente pour plusieurs mots des orthographes abrégées. Dans le passage où se trouve *hšb-t* 'w, différentes parties d'un édifice nommé *wrj-t*⁽¹⁾ sont identifiées à des personnages et à des faits mythologiques, en formant des allitérations (*šbh-t* et *hšb-t*, *tj-t-s* *ht-t* et *šht-t* *Tj-t*). Je proposerais de rétablir ce passage comme il suit, d'après le mot à mot de A, et avec des emprunts aux autres textes pour les mots détruits et pour l'orthographe (la lettre placée en tête d'un groupe de signes indique à quel texte l'orthographe est empruntée) :

..... * A ■  C  B            

Il est à remarquer que c'est dans le texte A, — celui dont le mot à mot est manifestement le plus correct, — que se trouve la graphie  qui est aussi probablement la plus correcte, car la *šbḥ.t ḥ.t* doit être identifiée, comme les autres parties de bâtiment qui sont nommées ensuite, à un personnage ou à un fait, et non à un autre bâtiment. Le scribe qui a employé le déterminatif  (texte D) a peut-être été entraîné par le sens «salle d'évaluation de l'excès» qu'a dû avoir dans certains cas l'expression *ḥsb.t ʿw*; il a de même écrit  pour *ḥj.t* = «porte».

Au Moyen Empire, on rencontre encore l'expression *ḥsb.t ʿw* dans une scène de navigation funéraire vers Abydos, dans la tombe d'Antefoker à Thèbes (époque de Sésostris I^{er}), dans la phrase (lire ←)       inscrite au-dessus d'une petite barque transportant le sarcophage au moment de l'arrivée à Abydos⁽¹⁾. Le mot  fait certainement partie de cette phrase; ce n'est pas le titre de l'un des deux prêtres qui sont dans la barque⁽²⁾, car *w* = «embaumeur, etc.» est écrit, dans la tombe d'Antefoker⁽³⁾ et, en général, au Moyen Empire, avec un  initial, et d'ailleurs, l'autre prêtre n'a pas non plus de titre. Cette phrase est écrite en signes rétrogrades comme celle qui sert de légende à une seconde représentation de la même barque⁽⁴⁾, portant encore le sarcophage et les deux prêtres (nommés  *sic* et  *ḥ*), mais posée cette fois sur un traîneau halé par six hommes; ici, le texte donne   =   de la tombe de Rekhmirā⁽⁵⁾. Étant donné qu'on doit lire la phrase en commençant par , la particule  n'est explicable que si  est féminin, c'est-à-dire correspond à *ḥsb.t* et non à *w*. Enfin, le mot  =  qui vient d'être cité, montre que, dans les inscriptions de la tombe d'Antefoker, le déterminatif  peut être omis. Et ainsi   n'est pas le nom de la barque, — lequel est d'ailleurs *wṛ.t* et non *wṛj.t*⁽⁶⁾, — mais le nom d'un édifice, celui-là même qui est nommé dans les textes des sarcophages d'el-Berchēh, à côté de *ḥsb.t ʿw*, sous l'orthographe    . La transcription

⁽¹⁾ DAVIES, *The tomb of Antefoker*, pl. XVIII et p. 20.

⁽²⁾ Cf. IDEM, *ibid.*, p. 20.

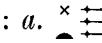
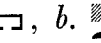
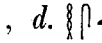
⁽³⁾ Cf. IDEM, *ibid.*, pl. XXI.

⁽⁴⁾ IDEM, *ibid.*, pl. XIX.

⁽⁵⁾ VIREY, *Le tombeau de Rekhmara*, pl. XXII, cf. p. 86.

⁽⁶⁾ Cf. une scène présentant beaucoup d'analogies avec celle de la tombe d'Antefoker, et où est figurée une barque nommée  *sic*, dans J. DE MORGAN, *Fouilles à Dakchour*, [II] (1894-1895), pl. XXII. Pour la barque *wṛ.t* employée pour les funérailles, cf. encore MARIETTE, *Mastabas*, p. 195 (inscription).

de l'ensemble de la phrase est donc : *wdj-r-t; r hsb-t 'w nj-t wrj-t*. On peut comprendre : «aborder pour l'évaluation de l'excès de (= qui est faite dans⁽¹⁾) l'*wrj-t*», mais d'après d'autres légendes analogues de la tombe d'Antefoker (par ex. ⁽²⁾), et étant donné que *wdj-r-t; r* signifie le plus souvent «aborder à (un lieu)» et que le déterminatif  a pu être omis également après *hsb-t 'w*, la traduction «aborder à la «salle d'évaluation de l'excès» de l'*wrj-t*» est peut-être meilleure.

Au Nouvel Empire et aux époques suivantes, on retrouve l'expression *hsb-t 'w* dans le *Livre de ce qu'il y a dans la Douât*, à la 9^e heure, dans la phrase «celui qui connaît leurs noms sur terre (les noms des diverses parties de la contrée de la 9^e heure), qui connaît leurs sièges dans l'Amentit, il occupe sa place dans la *Dw;t*, il se tient parmi les maîtres des *hr-t*, et il est juste de voix dans le tribunal le jour de l'évaluation de l'excès (*m; hrw m d;d;t hrw hsb-t 'w*)⁽³⁾». Dans ces textes, *hsb-t 'w* est presque toujours déterminé par  : a.  x , b.  , c.  ^{sic} , d.  x ^{sic} , e.  ^{sic} , mais cependant, la traduction «jour de l'évaluation de l'excès» me semble préférable à «jour de la salle d'évaluation de l'excès».

En résumé, l'expression *hsb-t 'w* semble avoir désigné à la fois le jugement du défunt, — ou un épisode de ce jugement, — et la salle dans laquelle il avait lieu. Dans les textes des sarcophages et dans le *Livre de l'Amdouat*, malgré la présence du déterminatif , on doit avoir l'acception «évaluation de l'excès» qui s'accorde mieux avec le contexte; dans l'inscription d'Antef et dans la phrase d'Antefoker, le sens «salle d'évaluation de l'excès» convient tout aussi bien, mais il n'y a pas le déterminatif .

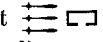
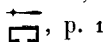
D'après l'inscription d'Antef, dont les formules se rapportent à la nécropole

⁽¹⁾ Cf. par ex.   (Rec. de trav., XX (1898), p. 42); cf. aussi Wörb., III, p. 375, 11.

⁽²⁾ DAVIES, *op. cit.*, pl. XXI.

⁽³⁾ Cf. JÉQUIER, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 115-117.

⁽⁴⁾ a. Musée du Louvre papyr. Inv. 3071 = PIERRET, *Études égyptologiques*, II, p. 115; LANZONE, *Le domicile des esprits* (papyr. du Musée de Turin), pl. I (ainsi disposé :  x  =

hrw hsb-t); b. LEFÉBURE, *Le tombeau de Séti I^{er}*, II, pl. XVIII; c. Musée de Leyde, papyr. n° 71, l. 92 = JÉQUIER, *op. cit.*, p. 114, figure (Jéquier lit  , p. 116, note 22); d. Musée de Berlin, papyr. n° 3001, l. 131 = IDEM, *ibid.*, p. 113, figure (Jéquier lit  , p. 116); e. Musée du Louvre, papyr. Inv. 3119, pl. II (inédit). Dans ces trois derniers papyri, le signe , , affecte, dans d'autres mots, la forme cursive habituelle.

d'Abydos, et surtout d'après la scène de la tombe d'Antefoker, on peut conclure que c'est à Abydos qu'avait lieu, au moins dans certains cas, l'évaluation de l'excess. Le défunt qui était censé faire un pèlerinage à la ville sainte d'Osirris, pour rendre hommage au Dieu Grand et aussi pour y recevoir la justification de voix (cf. N. et N. ⁽¹⁾), abordait, à un moment donné, pour se rendre à un édifice wrj-t dont une salle (ou une partie) était, semble-t-il, nommée, du nom de l'opération qui y avait lieu, «salle d'évaluation de l'excess». Comme le montrent l'inscription d'Antef et la phrase du Livre de l'*Amdouat*, c'est là que le défunt était jugé, c'est là qu'à la suite de l'évaluation de l'excess, il était acquitté, mꜣ^c hrw, — d'où la phrase des textes des sarcophages «hsb.t ꜥw est la protection d'Osiris». Ensuite, ayant reçu la justification de voix (cf. N. ⁽²⁾), il retournait paisiblement vers sa demeure d'éternité. C'est sans doute dans cette «salle d'évaluation de l'excess» que se passaient les faits dont il est question dans la dernière phrase de la stèle d'Antef.

La dernière formule de la stèle d'Antef, ... etc., est remarquable en ce qu'elle est à la seconde personne du singulier alors que le reste de l'inscription est à la troisième. Ce cas de changement de personne n'est pas isolé. Sur des stèles du Moyen Empire contenant comme celle d'Antef des textes relatifs à Abydos, à côté de formules à la troisième personne, on en trouve d'autres qui sont à la seconde⁽³⁾ ou à la première⁽⁴⁾. Dans ces inscriptions aucune raison apparente ne nécessitait ces changements de personnes qui d'ailleurs n'ont pas lieu dans des variantes des mêmes textes⁽⁵⁾. Ils sont peut-être dus au fait que le scribe qui établissait le texte de ces stèles le copiait

⁽¹⁾ DAVIES and GARDINER, *The tomb of Amen-emhet*, pl. XII et p. 47.

(²) IDEM, *ibid.*; cf. var. dans TYLOR, *The tomb of Renni*, pl. IX.

(3) Cf. British Museum, stèle n° 150-[567], l. 5 (*š3h tw*) = *Hierogl. Texts*, II, pl. 5.

⁽⁴⁾ Cf. British Museum, stèle n° 156-[573], l. 8 (*śdm-i*) = *op. cit.*, II, pl. 6. Cf. aussi Leiden V. 4, l. 12 (*ms n-f* et *ś-t-i*) = BOESER, *Die Denkm. d. Zeit zwischen d. alten u. m. R. u. d. m. R.*

(*Leiden. Beschreib. der aeg. Samml.*, II), I, pl. IV, n° 5 = *Sethe, Lesestücke (m. R.)*, p. 73, l. 7-8; voir la remarque de Sethe dans ses *Erläuterungen zu den aeg. Lesestücken*, p. 109.

⁽⁵⁾ Cf. Musée du Louvre, stèle C 3 = PIEHL, *Inscr. hiérog.*, I, pl. II-III; SPIEGELBERG, *Aeg. Grabst. u. Denkst. aus süddeutschen Samml.*, II, München, pl. 2, n° 3 = SETHÉ, *Lesestücke (m. R.)*, p. 73-74; MARIETTE, *Catal. d'Abydos*, p. 132-133, n° 602; etc.

sans modifications dans plusieurs recueils rédigés à des personnes différentes. Je n'en tiendrai donc pas compte dans l'étude de la formule de la stèle d'Antef.

Cette phrase a été rendue comme il suit par les premiers traducteurs : Piehl⁽¹⁾ l'a traduite de trois façons : « si tu dis je t'invoque (récompense?), il te donne d'après toutes tes paroles »; en coupant après le premier $\dagger$ de $h\bar{s}b\cdot t\bar{'}w$: « le deux fois grand en disant : je te récompense(?), te donne d'après tes paroles »; et, avec $\dagger\dagger\dagger$: « que tes paroles soient grandes, que ton Fu(?) te traite comme tu l'as mérité »; Schmidt⁽²⁾ ne traduit que la fin : « par tout ce que tu as dit », et donne pour le début une traduction proposée par Speleers : « Puisses-tu dire : ton *au* a été chassé de toi(?) »; Andersson⁽³⁾, en voyant dans $\text{𓆎} \text{𓆏} \text{𓆐}$ [*sic*] un surnom de Thot⁽⁴⁾ (d'après $\text{𓆎} \text{𓆏} \text{𓆐} \text{𓆑} \text{𓆒} \text{𓆓}$ (noms propres) et var.), et en rapprochant $\text{𓆔} \text{𓆕}$ du mot $\text{𓆔} \text{𓆕}$ « livre sacré », traduit : « Tu dis ton *au* (nom que tu as inventé pour désigner le très-grand) : c'est une formule sacrée pour toi etc. ».

Le mot qui vient après *dd-k* est $\text{𓆎} \text{𓆏} \text{𓆐}$, *iw*, déterminé par 𓆑 et non par 𓆒 (Piehl, Madsen, Schmidt, Andersson⁽⁵⁾). Cette erreur de lecture vient de ce que le signe 𓆑 de la stèle d'Antef se présente sous la forme un peu spéciale qu'il a normalement à la fin de l'Ancien Empire et au début du Moyen Empire : le bras gauche, au lieu de pendre, est replié comme dans 𓆑 ; la main droite, au lieu d'être portée à la bouche, est simplement ramenée devant le visage. Le signe 𓆑 est ainsi peu différent de 𓆑 ⁽⁶⁾. Ce mot *iw* présente la principale difficulté de traduction, car il peut avoir soit un sens subjectif : « le mal de quelqu'un = le mal que quelqu'un fait », soit un sens

⁽¹⁾ *Rec. de trav.*, I (1870), p. 134 et note 5 de la même page.

⁽²⁾ *Museum Mütterianum*, p. 15 et note 8 de la même page; cf. aussi *Ny Carlsberg Glyptotek*, p. 658 : « Naar Du siger : »Jeg tilbeder (?) Dig«, tildele (?) han Dig efter Alt, som Du siger ».

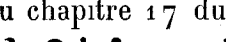
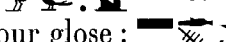
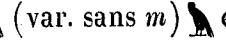
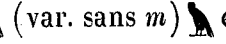
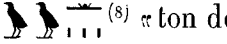
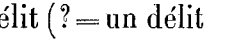
⁽³⁾ *Sphinx*, XV (1911), p. 64-65.

⁽⁴⁾ *Wörterb.*, I, p. 48, 4.

⁽⁵⁾ PIEHL, *op. cit.*, p. 133; MADSEN, *Revue égyptologique*, XII (1907), p. 218; SCHMIDT,

Museum Mütterianum, p. 15; ANDERSSON, *Sphinx*, XV (1911), p. 62 et 64. Ce signe est peu visible sur la planche XVI de SCHMIDT, *Museum Mütterianum*.

⁽⁶⁾ Voir un bon exemple, de la VI^e dynastie, dans PETRIE, *Denderah (Explor. Fund)*, pl. VI (au centre; *iw* 𓆑 et *s'z'i* 𓆑); pour la XI^e dynastie voir, par exemple, la stèle de Teti (cf. réf. ci-dessus, p. 427, note 1), inscription horizontale, *passim* (𓆑), et inscription verticale, l. 2 (*wmm* 𓆑).

objectif : « le mal de quelqu'un = le mal que l'on fait à quelqu'un »⁽¹⁾. Il a le premier sens dans des phrases comme : ⁽²⁾ « je n'ai pas commis de faute contre un prince »; cf. aussi (?) : ⁽³⁾ « j'ai éloigné la mauvaise action (? Griffith : fault, wandering) du besogneux » (c'est-à-dire : je l'ai empêché, dissuadé, de faire le mal?). Malgré la présence de , le mot *iw* de la stèle d'Antef peut être , *iw*, « péché, etc. », mais un substantif tiré de , *iw*, « se plaindre »⁽⁴⁾, et signifiant « plainte portée contre quelqu'un » conviendrait également. Le mot *iw* = « péché » (?) apparaît avec le déterminatif  dès la VI^e dynastie⁽⁵⁾; dans un texte des sarcophages du Moyen Empire (cf. ci-dessous), on le trouve sous cette graphie en parallélisme avec le mot , *hbn-t*, « délit, etc. »; une variante de ce texte donne *iw* déterminé par .⁽⁶⁾ Employé avec le verbe , *dr*, « chasser, détruire », le mot *iw* semble avoir en général le sens de « faute que l'on a commise, dont on est responsable », ou de « impureté que l'on porte en soi ». Au chapitre 17 du *Livre des Morts*, la phrase :  « mes impuretés sont chassées, mes souillures sont éloignées », a pour glose :  N.⁽⁷⁾ « cela signifie que le cordon ombilical de N. est coupé ». Dans une formule des textes religieux du Moyen Empire faisant allusion à la psychostasie, *iw* est en parallèle avec *hbn-t*, « délit, faute » :  (var. )     (var. sans *m*)   ⁽⁸⁾ « ton délit (? = un délit dont tu es accusé? ou : la plainte portée contre toi?) est chassé, ta faute est effacée (c'est-à-dire : tu es disculpé?) par la pesée dans (ou : de) la balance le jour du compte des qualités ».

Étant donné le contexte et, surtout, la présence du mot *dr*, « chasser », le sens subjectif du mot *iw* est celui qui convient le mieux pour la phrase de la stèle d'Antef. Le groupe alphabétique  qui le suit est certainement

⁽¹⁾ *Wörth.*, I, p. 48, 5-7.

⁽²⁾ MARIETTE, *Fouilles exécutées en Égypte*, II (planches), pl. 6 = stèle de Piankhi, tranche droite, l. 143 = *Urkunden*, III, p. 52.

⁽³⁾ PETRIE, *Denderah (Explor. Fund)*, pl. VI et p. 46 (traduct. de Griffith); cf. var. p. 43 et *Idem*, *ibid.*, *Extra plates*, pl. II A; pl. XI B (fragments de Shenseta Hotepa).

⁽⁴⁾ *Wörth.*, I, p. 48, 17-19.

⁽⁵⁾ PETRIE, *op. cit.*, pl. VI.

⁽⁶⁾ LACAU, *Textes religieux*, chap. LXXXV, l. 5 = *Rec. de trav.*, XXXII (1910), p. 78.

⁽⁷⁾ GRAPOW, *Relig. Urkunden*, p. 22 (Nouv. Emp.).

⁽⁸⁾ LACAU, *op. cit.*, chap. LXXXV, l. 1-12 (texte C) = *Rec. de trav.*, XXXII (1910), p. 78-79.

une graphie abrégée pour * , *dr-tw-f*, «il est chassé». On peut faire de *iw* le régime de *dd-k*, «tu dis ton mal», ou bien donner à ce premier verbe *dd* un sens correspondant à celui du second (*dd-t-k nb-t*), «tu parles, tout ce que tu dis», et voir dans *iw* le sujet, anticipé et repris par le pronom *f*, de la seconde proposition. La première interprétation permettrait de rapprocher la formule de la stèle d'Antef de l'expression du *Livre des Morts*      ⁽¹⁾ «le jour où sont entendues les fautes», expression qui se rapporte peut-être au même fait. Au Nouvel Empire, dans l'introduction du chapitre 125 du *Livre des Morts*, on trouve la phrase :     (var.  ) N.      ⁽²⁾ «N. est acquitté (absous) de tous les péchés qu'il a commis», ce qui pourrait indiquer qu'il faut traduire *iw*, non pas par «faute dont on est accusé fausement», mais par «faute que l'on a réellement commise».

Il est donc difficile de donner une traduction précise de la formule finale de la stèle d'Antef; le mot à mot est : (        ) «tu dis ton mal (ou : ta plainte?), et il (ou : tu parles, et ton mal) est chassé pour toi par tout ce que tu dis». On peut comprendre que le défunt, accusé d'avoir commis des fautes, parle devant le tribunal (pour dire entre autres ce dont on l'accuse?), plaide sa cause afin de se disculper; on met sa conscience dans la balance pour savoir s'il dit bien la vérité, et, si le résultat de la pesée lui est favorable, son accusation est levée, il est *mꜣꜥ hrw* grâce à tout ce qu'il a dit.

Voici, pour terminer, la traduction suivie du passage de la stèle d'Antef qui vient d'être étudié : «Puisse le défunt arriver au tribunal divin, à l'endroit où sont les dieux; que son *ka* soit avec lui et que ses offrandes soient devant lui; que sa voix soit reconnue juste lors de l'évaluation de l'excès (la psychostasie) : qu'il dise ce dont on l'accuse(?), et qu'il soit acquitté grâce à tout ce qu'il dira».

J. J. CLÈRE.

Paris, le 29 janvier 1930.

⁽¹⁾ NAVILLE, *Todt.*, chap. 146, l. 36; var. chap. 145 A, l. 27 (t. I, pl. CLVII); LEPSIUS,

Todt., chap. 145, l. 54.

⁽²⁾ NAVILLE, *Todt.*, chap. 125, Einleitung, l. 1.